

COMMUNIQUE DE PRESSE

NOUVELLES MESURES MISES EN PLACE POUR LIMITER LA CIRCULATION EPIDEMIQUE A PARIS

Paris, le 5 mars 2021

La situation sanitaire à Paris demeure particulièrement sensible avec une circulation active du virus et une très forte pression sur le système hospitalier.

Suite aux annonces du Premier ministre, le préfet de Police a pris une série de mesures visant à ralentir la circulation du virus en évitant les regroupements de personnes dans l'espace public, sans limiter, en journée, la liberté d'aller et venir.

Les magasins et centres commerciaux non alimentaires de plus de 20 000 m² sont déjà fermés au public. A compter de ce soir, ce seuil est abaissé à 10 000 m².

L'arrêté interdisant la consommation d'alcool dans l'espace public entre 11h et 18h a été élargi et s'applique désormais et jusqu'au 21 mars aux lieux dans lesquels des regroupements de personnes ne respectant pas les gestes barrière ont pu être observés :

- Les berges de la Seine, sur la rive droite et la rive gauche, entre le pont des Arts et le pont de Sully, les berges de l'île de la Cité, et les berges de l'île Saint-Louis.
- Arrondissement de Paris centre : Place Joachim du Bellay, Fontaine des Innocents, Place du Bourg-Tibourg, Place du marché Saint Catherine, rue des Hospitalières-Saint-Gervais, rue des Petits Carreaux ;
- 5ème arrondissement : Place de la Constrescarpe ;
- 6ème arrondissement : Rue de Buci ;
- 7ème arrondissement : Esplanade des Invalides ;
- 9ème et 18ème arrondissement : Place Lino Ventura, avenue Trudaine (entre la place Lino Ventura et la rue Turgot), rue des Martyrs (entre la rue La Vieuville et la place Lino Ventura), Place du Tertre, rue Marcadet ;
- 10ème arrondissement : le canal Saint-Martin (quais de Jemmapes et de Valmy), rue du Faubourg-Saint-Denis, cour des Petites-Ecuries ;
- 11ème arrondissement : Rue du Général Renault, Rue du Général Blaise ;
- 14ème arrondissement : Place Flora Tristan

En outre, le préfet de Police appelle chacun à la vigilance pour limiter les contacts, et éviter de fréquenter des zones déjà denses.

Le préfet de Police a mobilisé des effectifs de police dès ce soir pour maintenir un haut niveau de contrôle du respect des gestes barrières sur les sites parisiens les plus fréquentés, des règles du couvre-feu de 18h à 6h et du respect par les commerces des jauges de clients qu'ils peuvent accueillir. 4400 effectifs seront engagés sur l'ensemble du week-end.

Si les forces de l'ordre constatent des regroupements de personnes dans lesquels le respect des gestes barrières ne peut être garanti, notamment sur les berges de la Seine et dans les parcs et jardins, elles ont pour consigne de procéder à leur évacuation.

Si, à l'occasion de manifestations sur la voie publique, il est constaté que les mesures sanitaires en vigueur ne sont pas respectées, il y sera mis fin immédiatement.

Il est recommandé de réduire les contacts sociaux à un nombre limité de 6 personnes et d'éviter tout déplacement hors de l'agglomération parisienne, afin de limiter la propagation du virus à d'autres territoires.

Chacun est conscient que le contexte sanitaire actuel reste extrêmement fragile. Le préfet de Police appelle à la vigilance et à la responsabilité de chacun pour lutter contre la propagation du virus.

Contact presse
Préfecture de Police

Tél : 01 53 71 28 73

Mail : ppcom@interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris